COMMUNIQUE DE PRESSE

FIN DES TRAVAUX DE LA TABLE RONDE ET DE L'ATELIER RÉGIONAL GIABA/CCDG DE MOBILISATION DES FEMMES SUR LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

Les travaux de la Table ronde et de l'atelier régional de mobilisation des femmes sur la criminalité économique et financière transnationale organisés par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) et le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) ont pris fin le 14 décembre 2023 à Lomé au Togo.

Abordant la situation socio-politique et sécuritaire de la sous-région, la dimension sexospécifique de l'insécurité ainsi que les nouvelles menaces à la stabilité de la région, le Représentant résident de la CEDEAO au Togo, SEM. Barros Bacar BANJAI a informé les participants des outils mis en place par l'institution communautaire pour impliquer les femmes dans le processus de recherche de paix, de prévention et de lutte contre les crimes économiques et financiers. Cette initiative collaboratrice entre les deux structures, selon lui, cherche à définir un cadre concret pour l'intégration du genre et des femmes dans les politiques, lois, stratégies et programmes sur la criminalité économiques et financière transnationale organisée en Afrique de l'Ouest. « *(…) Leur implication et leur rôle central dans la gestion (…) de la cité sont des éléments importants à considérer dans la recherche de solutions pour lutter contre tous ces phénomènes qui sévissent dans notre région* », a-t-il ajouté.

Ces efforts et cette synergie d'actions avec cette frange de la population, le GIABA les matérialise depuis 2017 à travers ces foras pour examiner les conséquences des crimes économiques et financiers transnationaux dans le cadre du processus d'intégration régionale de la CEDEAO. Des rencontres qui ont successivement mené à la mutualisation des moyens et de la collaboration, de renforcer la coopération entre l'institution et l'agence communautaires, d'aligner leurs objectifs dans la réalisation du mandat de la Vision 2050 de la CEDEAO.

Le Directeur général du GIABA, Monsieur Edwin W. Harris Jr a émis le vœu que les discussions contribuent à la connaissance, à la compréhension, à l'adoption et à la mise en œuvre par la Communauté de mesures pertinentes pour résoudre les questions relatives au genre et à la criminalité transnationale organisée. Il a enfin invité les participants à élaborer « *(…) des actions recommandées concrètes qui baliseront la voie pour l'examen et la mise en œuvre par les États membres en vue de l'intégration des perspectives genre dans la lutte contre la criminalité économique et financière transnationale en Afrique de l'Ouest* ».

Certes, le rôle et l'influence croissante des femmes dans les rouages de la criminalité économique et financière en Afrique de l'Ouest constituent une menace pour la stabilité et le

développement de la région. Mais, ils offrent également de grandes possibilités de combattre cette menace de manière holistique et durable. « *Il est donc essentiel que les femmes soient placées au cœur de la lutte pour démanteler la tapisserie de la criminalité économique et financière transnationale et de l'extrémisme violent qui engloutit lentement la région de la CEDEAO* », selon l'expression de Mme Sandra Oulate Fattoh, Directrice du CCDG qui, a également loué la collaboration entre le GIABA et du CCDG pour garantir la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la responsabilité partagée et l'appropriation plus résolue du processus.

Reconnaissant que le Togo ne soit pas à l'abri des actes criminels, le représentant de la Ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation a abordé l'approche anticipative du gouvernement pour désamorcer les germes de risques ou facteurs de vulnérabilité de la criminalité transnationale organisée. Il a évoqué les stratégies nationales élaborées et l'adhésion de son pays à diverses initiatives régionales. Des facteurs ou raisons suffisantes pour mutualiser les efforts afin de rendre la lutte plus efficace. Monsieur Ferdinand Koffi Gani a exhorté les participants à explorer les meilleures voies possibles pour un renforcement significatif des dispositions mises en place par les Etats membres pour lutter efficacement et durablement contre la criminalité financière et économique transfrontalière organisée. Il a enfin, au nom de son pays, « *(…) rassurer de l'engagement du Togo, à renforcer ses instruments et cadres mis en place pour promouvoir la participation des femmes dans les instances décisionnelles (...)* »

Les participants ont entre autres formulé les recommandations ci-après :

1. Promouvoir les réussites, notamment en partageant et en publiant des informations sur la collaboration et les cas réussis de LBC/FT dans les États membres.
2. Renforcer la coordination et la coopération entre les institutions de la CEDEAO et les organisations de la société civile basées sur le genre afin d'améliorer la sensibilisation en matière de LBC/FT.
3. Offrir une formation complémentaire aux organisations de la société civile basées sur le genre et celles à la base qui travaillent à la périphérie des villes. Cela contribuerait à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et à une meilleure compréhension de la LBC/FT.
4. Mettre en œuvre des mesures pour empêcher les criminels d'abuser du système financier.
5. Prendre les mesures indispensables pour arrêter, poursuivre et condamner les auteurs proportionnellement à l'infraction, ainsi que pour confisquer les produits et les instruments du crime.
6. Assurer la participation active et équitable des femmes
7. Assurer la participation active et équitable des femmes au processus de prise de décision sur la criminalité transnationale organisée
8. Renforcer les activités de sensibilisation et d'éducation sur les effets pervers de la criminalité transnationale organisée et des flux financiers illicites.
9. Améliorer la collaboration interministérielle dans la lutte contre les flux financiers illicites et la criminalité transnationale organisée.
10. Intensifier l'organisation du renforcement des capacités des principales parties prenantes pour répondre aux risques et aux menaces des flux financiers illicites et de la CTO.
11. Les organisations régionales et internationales devraient renforcer la coopération entre les autorités compétentes des États membres dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les flux financiers illicites.